

Liberté Égalité Fraternité

IMPÔT SUR LES REVENUS DE L'ANNÉE 2023 AVIS DE SITUATION DÉCLARATIVE ÉTABLI EN 2024

POUR JUSTIFIER DE VOS REVENUS ET CHARGES AUPRÈS DES TIERS

Retrouvez cet avis sur impots.gouv.fr Pour vos démarches, pas besoin d'original: il suffit de fournir une photocopie, vérifiable sur impots.gouv.fr/verifavis



SIESSE-CUSCUSA CAMILLE SIESSE-CUSCUSA THOMAS 25 RUE VACQUERIE 84370 BEDARRIDES

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C): 3023234083184 Déclarant 2 (C): 3021934159244

Référence du document: 24 B9 3989422 78 Adresse d'imposition au 01/01/2024 :

25 RUE VACQUERIE 84370 BEDARRIDES

Numéro FIP 840 24 45 9119877789 4 Numéro d'ordre : Date d'établissement : 29/05/2024

Vos contacts

Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone au 0 809 401 401 *

du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact et RDV »)

(service gratuit + coût de l'appel)

Somme qui vous est remboursée

678,00 €

Vous n'avez rien à payer au titre des revenus de 2023. Vous serez remboursé à l'été 2024.

Revenu fiscal de référence : Nombre de parts :

29 801 2.5

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...) rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots gouv.fr.

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour l'établir (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Indépendamment des sanctions fiscales encourues le cas échéant, le fait pour une personne de se faire délivrer indûment par une administration publique, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende en vertu des dispositions de l'article 441-6 du code pénal.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu

Date de téléchargement : 29/05/2024

Détail des revenus Salaires	Déclar. 1 13991	Déclar. 2 18620		Total
Prime de partage de la valeur	10001			
non exonérée	13991	0 18620		
Déduction 10% ou frais réels.	- 1399	- 1862		
Salaires, pensions, rentes nets	12592	16758		29350
Decrees have also d				00050
Revenu brut global				29350 - 0
Revenu imposable				29350
Revenus au taux forfaitaire	Taux	12,8%	Montant	1
Impôt sur les revenus soumis au barème 14 Décote				123 - 123
Impôt total avant crédits d'impôt			0	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant		Montant	
	déclaré		retenu	
Frais de garde des jeunes enfants	1502		1502	- 751
			-	
IMPOT NET				
Total de l'impôt sur le revenu net				- 751
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2023 :			-	······································
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2023 dû ⁵³ :				- 751
Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :				+ 73
Solde d'impôt sur les revenus 2023 :				- 678
COMPTE TENU DES ELEMENTS QUE VOUS AVEZ DECLARES, LE MO QUI VOUS SERA REMBOURSE (voir notice) EST DE	NTANT			678
CE REMBOURSEMENT EST AUTOMATIQUE, VOUS N'AVEZ AUCUNE [DEMARCHE A	FAIRE.		
Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu.				
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES				
Revenu fiscal de référence ²⁵				29801
Informations indiquées pour mémoire RCM déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible ¹⁹				1
Them abju double dux protestioned abstaux avec does abautistic				•
LA SUITE DE CET AVIS EST CI-JOINTE				
RÉSIDENCE EXCLUSIVE RÉSIDENCE ALTERNÉE	<u>: </u>			
ATION DU FOYER CAS PARTICULIER ENFANTS DONT ENFANTS ENFANTS DONT ENFA	ANTS ENFANTS	ENFANTS	PERSONNES	NOMBRE DE

M 1 2.5

>>> Suite de votre avis		I	I	
Revenus exonérés Prime de partage de la valeur	Déclarée Nette		Déclar. 2 500 450	
PLAFOND EPARGNE RETRAITE Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2024, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2025 est de :		200	27.1	
Plafond total de 2022		Déclar. 1 16394	Déclar. 2 16394	Enfant(1) 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021		4114 + 4114 + 4114 + 4399	4114 + 4114 + 4114 + 4399	0 + 0 + 4114 + 4399
Plafond pour les cotisations versées en 2024		= 16741	= 16741	= 8513
AUTRES INFORMATIONS				
Taux marginal d'imposition	11,00%			